



Pour la RECONNAISSANCE de vos métiers !

Salariés du particulier employeur, la **CFTC** connaît les exigences de vos métiers : sens de l'organisation, capacité d'adaptation, autonomie, savoir être. Il aura fallu vivre une pandémie et constater à quel point vos métiers sont nécessaires, mais peu reconnus.

La **CFTC** s'investit pleinement pour améliorer vos conditions de travail : parce que

nous savons que vos contrats sont précaires (temps partiel subi, faible rémunération...), que vous subissez l'isolement professionnel, que vous dépendez de plusieurs employeurs, ce qui peut être compliqué en termes d'organisation. La **CFTC** agit pour que vos métiers soient respectés comme ils le méritent.

Défendons votre QUALITÉ DE VIE !



La **CFTC** a participé à la **négociation de votre convention collective** qui a permis de donner un cadre à votre activité. Mais **il faut aller plus loin** et continuer à vous représenter.

La **CFTC** défend une protection sociale pour tous. Le droit à la formation tout au long de

la vie est au cœur des préoccupations de la **CFTC** ainsi que le droit à la reconversion professionnelle. Vous devez pouvoir concilier vie personnelle et vie professionnelle.

La **CFTC** œuvre pour la reconnaissance, à juste titre, de votre forte valeur sociale et humaine.

Pour le RESPECT !



La **CFTC** est une des 5 organisations syndicales majeures en France : elle discute avec le gouvernement et négocie avec les employeurs. Elle a pour mission la défense de vos droits avec un objectif : plus de justice sociale.

Salariés du particulier employeur, des représentants **CFTC** sont disponibles pour défendre vos droits. Ces femmes et ces hommes savent faire preuve de ténacité et de bienveillance. Ils disposent, surtout, de solides compétences juridiques car ils sont formés pour vous accompagner.



<https://www.cftc-santesociaux.fr/particulier-employeur/>



Plus de 1 million de salariés

interviennent au domicile privé
d'un particulier employeur.
Soyez forts avec nous !



La convention collective nationale

des salariés du particulier employeur a été
négociée et signée par la CFTC en 1999.
La CFTC vous conseille et vous défend
partout en France.



Plus de 100 réunions d'informations

à destination des salariés du particulier employeur sont organisées dans toute
la France par la CFTC depuis 2016.

Depuis des années ont lieu des négociations régulières, un dialogue social dynamique pour
ce secteur, dans le but de développer, d'améliorer, de dynamiser ces métiers à domicile.

